



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **7 novembre 2024** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2024-011**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant tel que spécifié au Tableau 13 de l'article 119 intitulé « Aménagement, construction et équipement autorisé dans les cours » du règlement de zonage Z2019. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **De rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant malgré l'interdiction prévue au Tableau 13 de l'article 119 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction existante est située dans la zone P1-2, au 245 A, rue Saint-Jacques.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière